

**PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 MAI 2018**

L'an deux mille dix-huit et le quatorze mai à 19h00, le conseil municipal de la commune de MORAS-EN-VALLOIRE (Drôme), dûment convoqué le trois mai, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien FERLAY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Etaient présents : Aurélien FERLAY, Maire, Georges ANTHONIOZ, Armeline AUDRIEU, Gilles BRUYAT, Claude DESRIEUX, Mickaël DURAND, Jérémy GARCIA, Chantal MERMET, René NIVON, Hélène OLLER COLOMBO, Patrice REBOULLET, Jean-Christophe ROBIN.

Excusé(s) : Danièle CONJARD, Yamina KHELID.

Absent(s) :

Ont donné pouvoir : Danièle CONJARD donne pouvoir à Patrice REBOULLET, Yamina KHELID donne pouvoir à Hélène OLLER COLOMBO.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire souhaite un prompt rétablissement à Monsieur Claude DESRIEUX, convalescent.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Monsieur ANTHONIOZ Georges est désigné pour remplir cette fonction.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 mars 2018

Le procès-verbal de séance du 27 mars 2018 ayant été adressé aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande si des observations veulent être formulées. Aucune remarque n'est effectuée. Le procès-verbal de séance du 27 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

2. Rendu compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation effectuée par le conseil municipal.

Les principales décisions et achats réalisés depuis la dernière séance concernent les domaines suivants : tringles et rideaux école, dépannage électricité gendarmerie et salle des fêtes, solde hébergement séjour Paris pour le CMJ, changement radiants mobiles pour l'école, plans topo réaménagement mairie APC, rénovation sol appartement ancienne perception, cotisation SDED 2018, participation centre médico scolaire 2018.

Pas d'usage du droit de préemption urbain sur les déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie.

Monsieur le Maire fait également part de la réception d'une carte postale de remerciements adressée par le CMJ lors de son séjour à Paris. Un compte-rendu ainsi qu'un bilan financier seront présentés lors de la prochaine séance.

3. Motion concernant le salon du livre et le festival « enquête d'histoire »

Le Conseil Municipal souhaite adresser une motion sous forme de courrier à la communauté de communes Porte de DrômArdèche, dont le texte est ainsi rédigé :

« Monsieur le Président,

Vous n'êtes pas sans connaître l'attachement des Morassiens à leur salon du livre. Notre cité médiévale rayonne chaque année très largement au-delà de ses limites par deux événements majeurs autour de son terroir et son patrimoine : la fête de la poire et le salon du livre devenu « festival Enquête d'histoire ».

Ce salon existe sur notre commune depuis 1996 - il y a donc 22 ans - et s'est tenu sans discontinuer dans notre salle des fêtes, avec le soutien financier, technique et humain de la commune et de tous les élus qui se sont succédés à sa gouvernance. Il a toujours été organisé en partenariat très étroit avec la municipalité, par l'association du patrimoine « Moras en valeur » et la bibliothèque communale « mille-feuille ». Ces deux associations sont toujours les organisatrices légalés du festival et de son salon.

Depuis 2014, Porte de DrômArdèche est un partenaire précieux qui a permis à l'unique festival de ce genre sur notre territoire de prendre une dimension plus grande encore.

C'est avec plaisir que nous voyons durant une semaine diverses animations se produire en différents lieux de la communauté de communes, tout en conservant le salon du livre originel le dimanche final dans la salle des fêtes de Moras-en-Valloire.

D'aucuns voudraient aujourd'hui nous arracher ce festival et son salon pour le délocaliser avec votre accord sur une autre commune de Porte de DrômArdèche.

L'intérêt supérieur de nos communes, 22 années d'histoire du salon attachées à Moras, nous commandent collectivement de faire fi de toutes considérations personnelles et de respecter l'harmonie entre nos villages.

Nous pensons, comme vous nous en sommes certains, qu'un événement culturel ne se décrète pas sur un nouveau lieu en déshabillant son voisin fondateur. Nous pensons que la communauté de communes, prolongement de nos communes, n'agissant pas contre elles, ne peut cautionner une telle démarche.

Aussi, notre Conseil Municipal, réuni en séance publique ce 14 mai 2018, vous demande unanimement et solennellement votre soutien afin que notre salon du livre demeure dans son village fondateur et, qu'à cette unique condition, le soutien technique et financier de Porte de DrômArdèche puisse perdurer auprès de ses organisateurs qui ne sauraient se couper de notre commune. »

Motion adoptée à l'unanimité et signée en séance.

4. Demande de subvention pour des projets scolaires

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet d'activités scolaires pour les élèves de l'école primaire de la commune. Il s'agit d'un cycle Gymnastique pour les élèves de cycle 3, dont le montant s'élève à 300 €. Il est également prévu une intervention de conteuses de l'association Terres de Récits. Les cycles 2 et 3 auront 10 séances « Enfants conteurs » et la classe des maternelles aura 8 séances « Bains de contes et répertoire oral ». Le coût total de ce projet est de 1 850 €.

La commission des affaires scolaires propose une aide pour la moitié du coût, soit un montant de 1 075 €. Des crédits étaient inscrits en réserve au budget primitif 2018 article 6745.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

5. Renouveau de la convention avec la Médiathèque départementale

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la convention existant entre le département de la Drôme et la commune pour la participation aux charges de fonctionnement de la médiathèque départementale Drôme des Collines desservant les collectivités. Les communes utilisatrices de la médiathèque Drôme des Collines reçoivent chaque année un titre exécutoire, contribution calculée à hauteur du prorata de la population.

Cette convention, conclue pour une durée d'un an renouvelable tacitement trois fois, entre en vigueur à compter de la date de signature par la dernière des deux parties.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

6. Arrêt du Plan Local d'Urbanisme et bilan de la concertation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été menée et à quelle étape de la procédure il se situe.

Il rappelle que celui approuvé par délibération du 10 février 2014 avait été annulé par décision du 13 juillet 2016. Le Plan d'Occupation des Sols de nouveau en vigueur ne convient pas aux objectifs poursuivis par la commune.

Il rappelle ainsi les nouveaux objectifs poursuivis par la commune et qui ont motivé la révision du PLU, à savoir :

- *Préserver le cadre de vie, la biodiversité et les paysages, en assurant la protection de l'agriculture et la valorisation du terroir, la protection des espaces naturels et du patrimoine bâti. Il s'agira notamment de protéger la colline de la Madone, la forêt de Mantaille et les édifices patrimoniaux du bourg médiéval. Seuls des projets ne portant pas atteinte à leur intégrité seront autorisés. La carte des aléas de la commune sera aussi reprise dans le PLU.*
- *Préserver l'outil de travail agricole, préserver les activités existantes et favoriser l'implantation de nouvelles activités économiques pour le dynamisme local et du bassin de vie. Le projet de la communauté de communes pour la requalification et l'extension de la zone d'activités Le Val d'Or sera traduit par un zonage et un règlement adapté dans le PLU. Un linéaire commercial préservera les commerces restants en centre-bourg.*
- *Maîtriser et organiser un développement respectueux de la ruralité et de la qualité de vie. Les anciennes zones NB ou NA des hameaux Mouretton, Siberton et La Fabry n'ont plus vocation à se développer. Les zones à urbaniser seront phasées dans la continuité du village avec un souci de densification et de mixité adaptées. Le bâti déjà existant dans les écarts pourra toutefois être rénové et agrandi avec mesure.*
- *Poursuivre le projet de modernisation et de restructuration du village, organiser une gestion raisonnée des déplacements (offre renforcée en stationnement, liaisons piétonnes)*

Il précise que les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ont donné lieu, conformément à l'article L153-12, à un débat au sein du conseil municipal.

Il présente l'ensemble des pièces du dossier d'arrêt, notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, le règlement, les documents graphiques, les orientations d'aménagement et de programmations et les annexes, et précise quelles seront, pour chacune des zones, les règles d'urbanisme applicables.

Il remercie la commission urbanisme et les élus qui se sont investis sur ce dossier.

Il expose le bilan de la concertation, en rappelant tout d'abord les modalités prévues lors de la prescription de la révision :

- *Mise à disposition d'un registre d'observations du public en mairie ainsi que du dossier de révision*
- *Permanences en mairie du maire et de l'adjoint délégué à l'urbanisme*
- *Une réunion publique dans la salle des mariages de la mairie*
- *Affichage sur les panneaux d'information communaux*
- *Visites sur le terrain*

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération en date du 12 septembre 2016 prescrivant la révision du PLU et définissant les modalités de la concertation en application de l'article L103-3 du code de l'urbanisme ;

Vu le débat au sein du conseil municipal en date du même jour sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ;

Vu le bilan de la concertation ;

Vu le projet de révision du PLU et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement et ses documents graphiques associés ainsi les annexes ;
Considérant que le projet de révision du P.L.U. est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration.

Après en avoir délibéré,

- tire le bilan de la concertation préalable ;
 - arrête le projet de révision du PLU de la commune de Moras-en-Valloire tel qu'il est annexé à la présente ;
 - précise que le projet de révision du PLU sera communiqué pour avis :
 - au préfet
 - au président du conseil régional
 - à la présidente du conseil départemental
 - au président de la communauté de communes Porte de DrômArdèche, compétente en matière de programme local de l'habitat
 - aux représentants des chambres consulaires (métiers, commerce et industrie, agriculture)
 - au président du Syndicat Les Rives du Rhône chargé du suivi du schéma de cohérence territoriale
 - indique que la délibération sera affichée pendant un mois en mairie et le dossier tenu à la disposition du public.
- Adopté à l'unanimité du Conseil Municipal.

7. Agence postale communale – renouvellement de contrat

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le contrat à durée déterminée de l'agent en charge de l'agence postale arrive à échéance le 31 août 2018. Plusieurs contrats successifs ayant été conclus pour une durée totale de 6 ans, il convient de créer un emploi à durée indéterminée correspondant à un temps non complet de catégorie C. Le contrat pourrait toutefois s'interrompre par licenciement si d'aventure La Poste se désengageait un jour de notre agence postale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de créer un poste en contrat à durée indéterminée à temps non complet au grade d'adjoint administratif 2^e classe pour assurer les fonctions suivantes : guichetier de l'agence postale communale, avec tâches administratives complémentaires à compter du 1^{er} septembre 2018 et précise que la durée de l'emploi sera de 17 h 30 hebdomadaires, avec une rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 340, indice majoré 321. Monsieur le Maire est habilité à pourvoir cet emploi.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur Jean-Christophe ROBIN ne prend pas part au vote.

8. Décision modificative budgétaire

Monsieur le Maire explique qu'il convient de procéder à des transferts de crédits pour réajuster les subventions d'investissement.

Les crédits suivants sont transférés :

BUDGET PRINCIPAL

Recettes Investissement :

Article 1323 : + 16 358 € (subv. Département)

Article 1641 : - 16 358 €

Ces écritures ne modifiant pas l'équilibre général du budget seront reprises au compte administratif 2018. Monsieur le Maire est chargé d'assurer l'exécution de cette décision modificative et de signer tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

9. Point sur les travaux en cours, rendu compte des travaux des commissions communales et questions diverses

Monsieur le Maire fait un point sur les différents dossiers en cours :

Salle des fêtes : Les travaux de rénovation intérieure sont prévus du 28 mai au 22 juin. Les usagers habituels ont été informés.

Travaux de voirie : Programmation de la réfection de la Rue de l'église et de la Ruelle Diane de Poitiers courant juin, ainsi que la reprise des scellements des regards d'assainissement dans la Rue Maurice Savin au mois de juillet.

Mariages et parrainage à venir : Monsieur le Maire fait appel aux élus disponibles les samedis 30 juin, 14 juillet et 8 septembre 2018.

Poire de la Valloire : restitution de l'audit en présence de l'INAO pour une nouvelle démarche de signe de qualité. Présence de tous les arboriculteurs. Le diagnostic a été pris en charge par la Communauté de communes Porte de DrômArdèche.

Festival L'Art et la Matière : du 2 au 17 juin. Permanences à tenir chaque jour de 14h à 19h. L'artiste exposant sur la commune est une céramiste d'art : Christine Cosmano.

Questions diverses :

- Manque de puissance du compteur électrique au pavillon du parc pour les manifestations : une intervention sera effectuée.
- Demande d'un point d'eau au local du comité des fêtes : à voir à l'occasion de travaux de la salle des fêtes
- Informatisation de la bibliothèque terminée.
- Remerciements aux bénévoles pour l'aide apportée lors de la fête du muguet.
- CMJ : superbe séjour à Paris. Remerciements au conseil municipal pour son soutien.
- Salon des jeunes Valloire Loisirs

Quelques dates à venir :

- Réunion SIVU Valloire Loisirs à Epinouze le 15 mai.
- Réunion Bibliothèque le 18 mai.
- Restitution contes école le 25 mai.
- Assemblée générale ACCA le 27 mai.
- Présentation artiste festival L'Art et la Matière le 1^{er} juin.
- Concours pétanque semi nocturne au parc le 1^{er} juin.
- Vernissage festival l'Art et la Matière le 3 juin.
- Concert guitares jazz folk festival l'Art et la Matière le 3 juin.
- Challenge Boules au parc le 9 juin.
- Café mille-feuille restitution CMJ voyage à Paris le 9 juin.
- Soirée remerciements bénévoles fête du muguet le 15 juin.
- Réunion équipe bibliothèque le 19 juin.
- Vernissage petit salon de peinture le 23 juin.
- Fête école le 30 juin.
- Café mille-feuille livres été le 7 juillet.
- Feu d'artifice intercommunal à Epinouze le 14 juillet.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Vendredi 6 Juillet 2018 à 18h30.

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et faute d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance et remercie ses participants.